

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique,
Lot HSC 1-4-3, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac II, 1053 Tunis

Conformément à l'article 26 - 4^{ème} paragraphe des statuts, Messieurs les actionnaires de la société CARTHAGE CEMENT sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le 08 juillet 2025 à 10H00 à **L'INSTITUT ARABE DES CHEFS D'ENTREPRISE IACE** Les Berges du LAC 1 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de la convocation de l'assemblée générale ordinaire ;
2. Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
3. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes, relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
4. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations prévues aux articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales ;
5. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales ;
6. Approbation du rapport de gestion au 31 décembre 2024 ;
7. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 ;
8. Affectation du résultat ;
9. Quitus aux administrateurs ;
10. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2024.
11. Fixation du montant de la rémunération des membres des Comités d'Audit, Stratégique, de Rémunération et juridique et au titre de l'exercice 2024 ;
12. Nomination d'un administrateur représentant de l'Etat pour les exercices 2025, 2026 et 2027 ;
13. Ratification de la nomination d'un administrateur représentant des actionnaires minoritaires pour les exercices 2025, 2026 et 2027 ;
14. Approbation de la nomination d'un administrateur indépendant pour les exercices 2025, 2026 et 2027.
15. Nomination de commissaire aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027.
16. Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique,
Lot HSC 1-4-3, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac II, 1053 Tunis

La société Carthage Cement publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire le 08 Juillet 2025.

PREMIERE RESOLUTION : Ratification des modalités et des délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire.

L'assemblée générale ordinaire ratifie les délais et les modalités de sa convocation et en donne, en tant que de besoin, décharge au Président du Conseil de toute responsabilité y afférente.

Cette résolution a été adoptée à

2^{ème} RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024

Après lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2024 ainsi que les explications données au cours de la séance, l'assemblée générale ordinaire approuve ledit rapport de gestion dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution a été adoptée à

3^{ème} RESOLUTION : Approbation des opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales

L'assemblée générale ordinaire donne acte au conseil d'administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales. Elle approuve toutes les conventions conclues et les opérations réalisées telles qu'elles ont été développées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution a été adoptée à

4^{ème} RESOLUTION : Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024

Après lecture du rapport général des commissaires aux comptes dans lequel ils certifient la régularité et la sincérité des états financiers, l'assemblée générale ordinaire approuve les états financiers de l'exercice clos le

31 décembre 2024, composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de flux de trésorerie et des notes aux états financiers, tels qu'ils ont été présentés.

L'assemblée générale ordinaire approuve également les choix et méthodes comptables adoptées lors de l'établissement des dits états financiers.

Elle approuve en outre les opérations et mesures traduites par ces états qui font ressortir un bénéfice net de **70 256 035 DT**

Cette résolution a été adoptée à

5^{ème} RESOLUTION : Affectation du résultat

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire autorise l'affectation des montants afférents aux postes « Autres capitaux propres et » et « Prime d'émission » au poste « Résultats Reportés » et décide par conséquent d'affecter le résultat de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat de l'exercice 2024	70 256 035
Autres capitaux propres	1 809 234
Prime d'émission	151 619 117
Résultats reportés	46 457 648
Amortissements différés	-285 768 019
Résultat Reporté	-15 625 985

Cette résolution a été adoptée à

6^{ème} RESOLUTION : Quitus aux administrateurs

L'assemblée générale ordinaire donne quitus ferme, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2024.

Cette résolution a été adoptée à

7^{ème} RESOLUTION : Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2024

L'assemblée générale ordinaire fixe les jetons de présence au titre de l'exercice 2024 à 2000 DT en net par séance et par administrateur présent avec un plafond de 8 000 DT en net par administrateur.

Cette résolution a été adoptée à

8^{ème} RESOLUTION : Fixation du montant de la rémunération des membres des comités d'audit, stratégique, de rémunération et juridique au titre de l'exercice 2024

L'assemblée générale ordinaire fixe la rémunération des membres des comité d'audit, stratégique, de rémunération, et juridique au titre de l'exercice 2024 à 1000 DT en net par séance et par administrateur présent avec un plafond de 8000 DT nets par administrateur.

Cette résolution a été adoptée à

9^{ème} RESOLUTION : Nomination d'un administrateur Représentant de l'Etat pour les exercices 2025-2026-2027

L'assemblée générale ordinaire constatant que le mandat de l'ETAT TUNISIEN, représenté par Mme Neziha ABBES, est arrivé à terme décide de renouveler son mandat et ce pour une durée de 3 années, qui viendra en expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2027.

Cette résolution a été adoptée à

10^{ème} RESOLUTION : Ratification de la nomination d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires au conseil d'administration pour les exercices 2025-2026-2027.

Conformément aux dispositions de la Décision Générale du conseil du marché financier n°23 du 10 mars 2020, la société CARTAHGE CEMENT a établi et exécuté le calendrier et le processus suivant :

Calendrier et processus de la désignation de l'Administrateur Représentant des actionnaires minoritaires	Date ou période
1er Appel à Candidature	24/04/2025-----05/05/2025
Réunion comité de dépouillement des candidatures : constatation de la non-éligibilité de la seule candidature reçue	08/05/2025
Relance de l'appel à candidature	09/05/2025-----19/05/2025
Réunion comité de dépouillement des candidatures : Constatation de l'absence de candidatures	21/05/2025
Prorogation de la date limite du dépôt des candidatures	21/05/2025-----02/06/2025
Réunion comité de dépouillement des candidatures : approbation d'une seule candidature éligible sur deux candidatures reçues	03/06/2025
Convocation de l'assemblée Spéciale Elective	05/06/2025
Tenue de l'assemblée Elective	30/06/2025

A l'issue de ce processus, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la nomination de, Administrateur représentant les actionnaires minoritaires Tunisiens et ce pour une durée de trois ans qui expirera lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

Cette résolution a été adoptée à

11^{ème} RESOLUTION : Approbation de la nomination d'un administrateur indépendant au conseil d'administration pour les exercices 2025-2026-2027.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la nomination de Mohamed AMMAR, Administrateur indépendant et ce pour une durée de trois ans qui expirera lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

Cette désignation intervient à la suite d'un appel à candidatures, lancé le 24 avril 2025 et la réception de trois candidatures dont une qui s'est avérée non éligible selon les critères demandés dans l'appel à candidatures par le comité de dépouillement désigné et le choix du conseil d'administration entre les deux autres candidats éligibles par rapport à l'aptitude d'enrichissement des travaux du conseil, en tenant compte de l'avis du Conseil du Marché Financier.

Cette résolution a été adoptée à

12^{ème} RESOLUTION : Nomination de commissaires aux comptes

L'assemblée générale ordinaire constatant que le mandat du commissaire aux comptes « Les Commissaires aux comptes Associés- MTBF » est arrivé à terme, L'assemblée générale ordinaire, décide de renouveler son mandat et ce pour une durée de 3 années, qui viendra en expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2027.

Cette résolution a été adoptée à

13^{ème} RESOLUTION : Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

L'assemblée générale ordinaire confère tous les pouvoirs nécessaires au représentant de la société pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires et remplir toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution a été adoptée à

Annexe 1

Informations concernant le candidat retenu pour le poste du deuxième Administrateur Indépendant :

Tableau de dépouillement des candidatures pour le poste d'administrateur indépendant	Candidat Retenu
Nom et Prénom	MOHAMED AMMAR
Qualification	retraité
Diplômes	Ingénieur Electromécanique ENIT 1983
Activités professionnelles au cours des dix dernières années	Directeur Général STEG International Services (Avril 2012-Mars 2020)
	PDG STEG (Mars 2020 - Décembre 2020)